

TELETRAVAIL EN CONGES MALADIE

Par Persann, le 01/11/2009 à 22:35

Suite à un accident de la vie, j'ai été en congés maladie pendant 1 an. Ne voulant pas couper le cordon avec mon entreprise, je leur ai proposé de travailler à distance, il m'ont mis à disposition un ordinateur portable, un téléphone portable, il me payait même le taxi 1 fois par semaine pour venir au bureau malgré mes béquilles. De retour au travail depuis 2 mois en mi temps thérapeutique jusqu'en fin décembre, aucune reconnaissance de mon travail effectué en télétravail !!. De plus un accord oral sur une participation financière lié à mon travail à domicile devait se faire à mon retour. malheureusement, je n'ai rien vu arrivé et ma participation n'est plus au gout du jour.

Déçue de cette trahison, je souhaiterai prendre ma revanche, J'ai 2 questions : Si je dénonce mon employeur de m'avoir fait travailler pendant mon arret maladie, qu'est ce que je risque ? et qu'est ce qu'il risque aussi ?